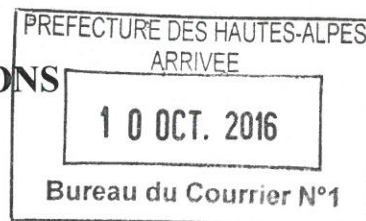


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2016/29

Objet : Commission d'appel d'offres



L'an deux mille seize, le 7 octobre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du Centre culturel le XXe à Savines-le-Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 7 octobre 2016

Date de convocation :
Le 15 septembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance :
Jessica GUIARD

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, (Président), **M. Marc VIOSSAT**, (Vice-Président), **M. Jean Pierre GANDOIS**, (Vice-Président), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical Suppléant de Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD**, **M. Pierre VOLLAIRE**, **Monsieur Raymond HONORE** (conseiller syndical suppléant de M. Robert FRAYSSINE), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller syndical suppléant de Mme Valérie GRENARD), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **Mme Jessica GUIARD** (Conseillère syndicale), **M. TRON** (Conseiller syndical suppléant de Roger Masse), **M. CLERJON** (Conseiller syndical suppléant de Guy KLETTY), **Mme Carole CHAUVET** (conseillère syndicale), **Mme Bénédicte FEROTIN** (Conseillère Syndicale), **Mme Marine MICHEL** (Conseillère syndicale), **M. Arnaud MURGIA** (Conseiller syndical), **M. Jean CONREAUX** (Conseiller syndical), **Mme Pascale BOYER** (conseillère syndicale), **Mme Valérie ROSSI** (conseillère syndicale), **M. Joël BONNAFFOUX** (Conseiller syndical)

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER
M. Robert FRAYSSINES par M. Raymond HONORE
M. Roger MASSE par M. TRON
M. Guy KLETTY par M. CLERJON

Etaient invités :

Mme Gina BERTRAND, Conseiller syndical suppléant de la commune de Chorges

Etaient excusés :

Mme Catherine SAUMONT, Mme Agnes PIGNATEL, Mme SAUDEMONT, Mme MOSTACHI

Exposé des motifs :

Bien qu'ils ne modifient que très modérément le champ d'intervention syndicale, les statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. tels que révisés par arrêté interpréfectoral du 9 août 2016, conduisent à associer comme nouveaux adhérents les collectivités riveraines du lac sur la Vallée de l'Ubaye. En application du Code général des collectivités territoriales, cette modification profonde de la gouvernance de l'établissement public n'appelle néanmoins pas à réélire l'exécutif du syndicat mixte. Pour autant, le Président propose de pouvoir convenablement considérer ces adhésions très positives, sans aller jusqu'à geler le fonctionnement courant de l'établissement par l'organisation de nouvelles élections.

De fait, il suggère de procéder à la réélection des commissions obligatoires et extra-syndicales du S.M.A.D.E.S.E.P., de façon à pouvoir associer dès aujourd'hui les nouvelles collectivités adhérentes aux travaux quotidiens de la structure. Cette proposition a par ailleurs vocation à être très transitoire, dans l'attente des élections qu'impliquera la mise en place des nouvelles intercommunalités adhérentes au S.M.A.D.E.S.E.P.

Conformément à ses compétences statutaires telles que définies par arrêté susvisé, le Syndicat Mixte a vocation à être maître d'ouvrage d'études, d'actions d'équipement ou d'aménagements de sites.

Le montant des opérations prévues nécessite parfois de procéder à la dévolution des travaux par appels d'offres. En vertu de l'Article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'offres d'un syndicat mixte doit être composée par le Président (ou son représentant) et par un nombre de membres égal à celui prévu par la composition de la Commission de la Collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, en l'occurrence le Conseil Départemental. En conséquence, la composition de la Commission d'Appel d'Offres du S.M.A.D.E.S.E.P. doit comprendre le Président et cinq membres titulaires.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de désigner sur scrutin de liste les membres de la Commission d'Appel d'Offres, étant convenu qu'y seront associés Monsieur le Receveur principal de la Trésorerie de Embrun Savines-le-Lac et les services de la DDCSPP notamment concernant la concurrence et la répression des fraudes.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

- En application de l'arrêté interpréfectoral susvisé, l'adhésion au S.M.A.D.E.S.E.P. des nouvelles collectivités riveraines du lac dans le Département des Alpes de Haute-Provence,
- Que dans l'attente de la désignation de représentants au S.M.A.D.E.S.E.P. par les futures intercommunalités du lac de Serre-Ponçon, cette gouvernance unifiée justifie de pouvoir modifier dès à présent la composition des commissions syndicales pour pouvoir associer ces nouvelles Collectivités aux travaux courants de l'établissement,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, le 7 octobre 2016 :

- **DECIDE** que la commission d'appel d'offre reste constituée des membres choisis par la délibération 2015-19 lors de la séance du 19 mai 2015.
- **PROPOSE** d'inviter, à titre consultatif, lors de cette séance un membre titulaire des collectivités du l'Ubaye,

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Victor BERENGUEL



Extrait du registre des délibérations N° 2016/29 Page2/2

Membres Adhérents :
Conseil Départemental des Hautes-Alpes,
Communauté de Communes de l'Embrunais, Communauté de Communes du Savinois Serre-Ponçon,
Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon, Communauté de Communes Ubaye – Serre-Ponçon
Commune de Charges – Commune du Lauzet-Ubaye.